
Conférence de presse du Conseil d'Etat

Mesures structurelles et d'économies 2013-2016

Hôtel cantonal, **9 septembre 2013**

Sommaire

- 1. Les raisons du programme de mesures structurelles et d'économies**
- 2. Mesures d'économies : la situation en Suisse**
- 3. Principaux résultats de la consultation**
- 4. Les décisions du Conseil d'Etat à la suite de la consultation**
- 5. Le programme de mesures structurelles et d'économies**
- 6. Incidences financières sur les communes**
- 7/8. Conclusion et questions**

1. Les raisons du programme de mesures structurelles et d'économies

Anne-Claude Demierre

Présidente du Conseil d'Etat



1. Les raisons du programme de mesures structurelles et d'économies

1.1. Raison de politique générale

- conserver la maîtrise de nos finances
- financer le service public et favoriser un bon climat social
- assurer une marge de manœuvre pour affecter les ressources
- faire face à des défis importants :
 - > financement futur de la santé, des EMS et des assurances sociales
 - > ralentissement de la progression des recettes
 - > menace sur la péréquation financière intercantonale
- responsabilité envers les générations futures

1. Les raisons du programme de mesures structurelles et d'économies

1.2. Contraintes légales

- le respect de l'équilibre budgétaire (art.83 Cst)
- le plafond de la quote-part des subventions par rapport à la fiscalité cantonale (loi) fixé à 41%. Il est dépassé au budget 2013.
 - Des modifications de lois sont nécessaires pour ramener ce taux au-dessous de cette limite.

1. Les raisons du programme de mesures structurelles et d'économies

1.3. La détérioration de la situation et des perspectives financières du canton

1.3.1 Péjoration rapide des résultats récents

Excédent de revenus et opérations de clôture, en millions de francs

Années	Excédent avant opérations de clôture	Opérations de clôture
2011	144,9	142,1
2012	38,4	27,8

Constat :

> en une année, l'excédent de revenus s'est réduit de plus de 100 millions de francs

1. Les raisons du programme de mesures structurelles et d'économies

1.3. La détérioration de la situation et des perspectives financières du canton

1.3.2 Des perspectives financières préoccupantes pour la législature (en mio de francs)

	Budget	Plan financier			Période
	2013	2014	2015	2016	2013-2016
Boni (+) / Déficit (-) du compte de résultats	+ 0,5	- 161,1	- 220,4	- 248,5	- 629,5
Insuffisance de financement	120,8	261,4	287,6	358,0	1027,8
Quote-part des subventions (limite légale 41 %)	41,4	41,8	42,0	41,9	

Constats :

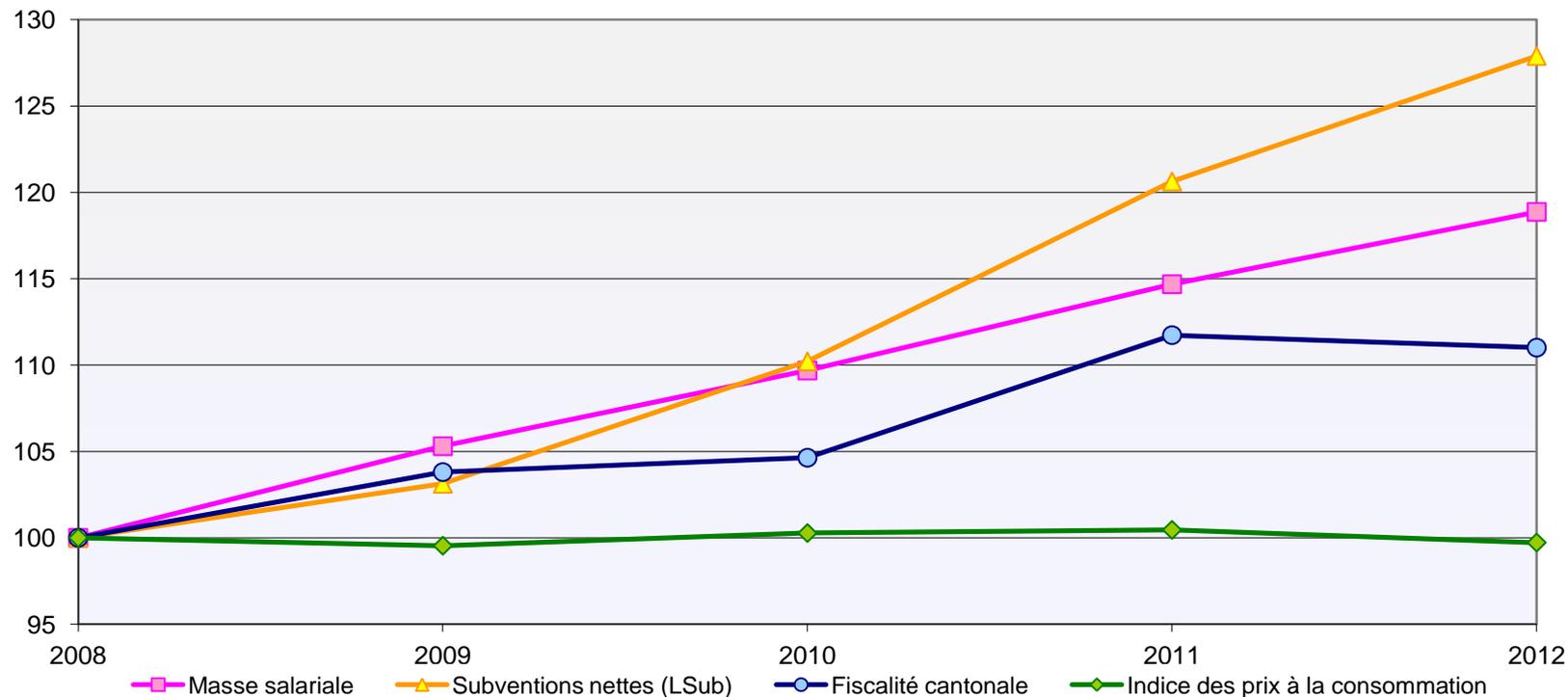
- > sans mesures, le déficit cumulé sur 4 ans atteindrait 630 millions de francs
- > l'insuffisance de financement, sans mesures, excéderait le milliard de francs
- > la détérioration est très importante et elle s'accroît

1. Les raisons du programme de mesures structurelles et d'économies

1.3. La détérioration de la situation et des perspectives financières du canton

1.3.3 Une fiscalité en décalage par rapport à l'évolution des charges

Evolution de la masse salariale, des subventions et de la fiscalité cantonale (2008 = 100)



1. Les raisons du programme de mesures structurelles et d'économies

1.3. La détérioration de la situation et des perspectives financières du canton

Le graphique précédent met clairement en évidence les défis à relever par les finances de l'Etat à l'avenir :

- les prix stagnent, voire même baissent
- la fiscalité progresse de 10% sur 4 ans
- la masse salariale connaît un « trend » haussier quasi linéaire (+ 19%)
- les subventions augmentent de 28 % en quatre ans
- la poursuite, sans réaction, de ces tendances conduirait à d'importantes difficultés financières

2. Mesures d'économies : la situation en Suisse

Georges Godel

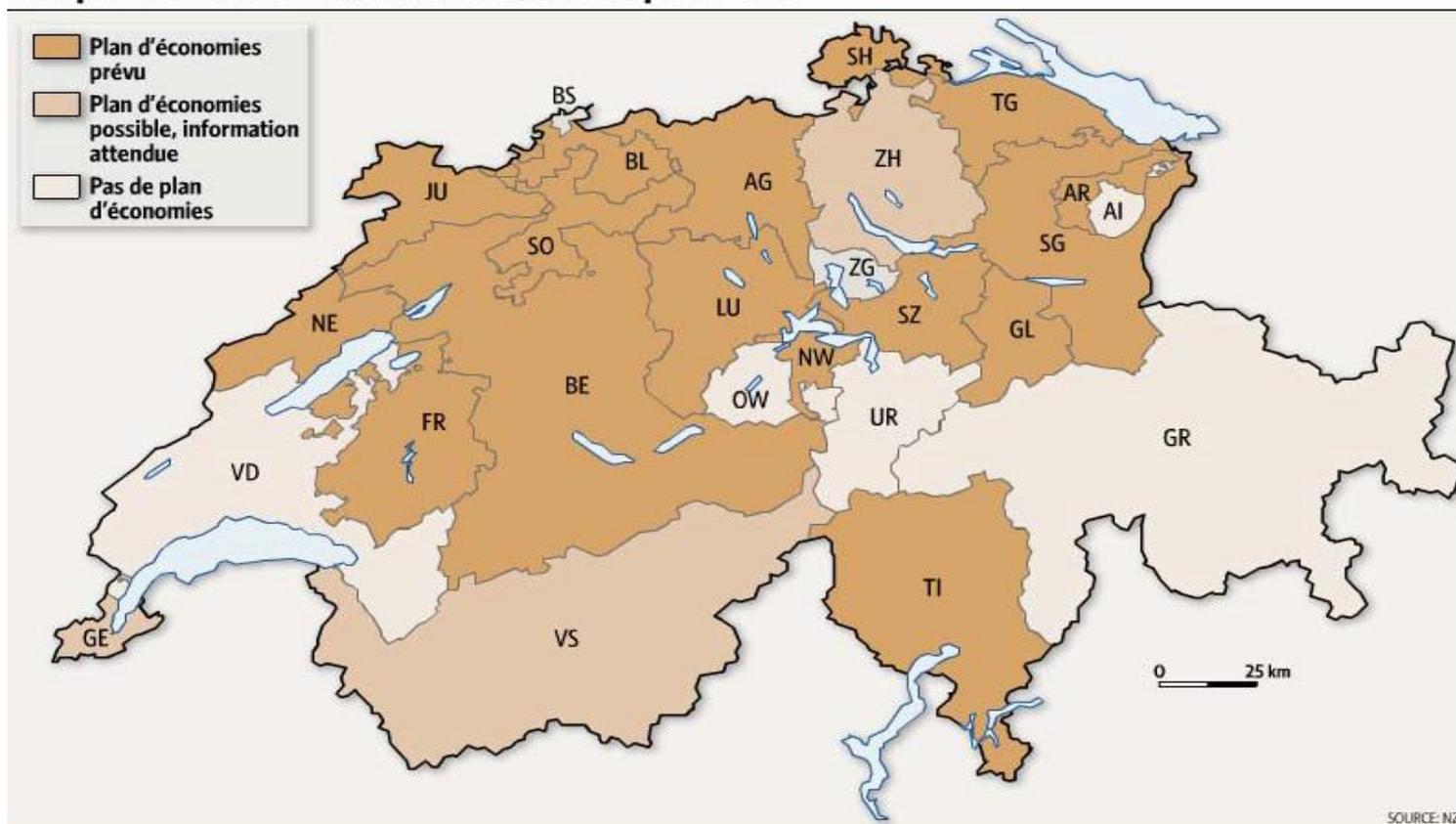
Directeur des finances



2. Mesures d'économies : la situation en Suisse

2.1. Les plans d'économies dans les cantons en 2014

Les plans d'économies dans les cantons pour 2014



Source : NZZ, publié dans le Temps du 23.08.2013

2. Mesures d'économies : la situation en Suisse

2.2. Constats

- > une majorité de cantons envisage ou a mis en œuvre des plans d'économies
- > l'enquête menée au printemps 2012 par l'AFin indique que :
 - > dans 17 cantons des mesures étaient en cours ou en préparation
 - > le plus souvent, plus de 100 mesures sont envisagées
 - > le volume annuel des mesures représente entre 1,5 et 6,4 % du total des charges (FR : 3,5 %)
 - > la priorité porte sur des réductions de charges
 - > le souci de symétrie des sacrifices est très souvent présent
- > les principales raisons de la mise en place des mesures d'économies sont :
 - > des recettes en recul ou en faible progression
 - > les charges découlant du nouveau financement hospitalier
 - > l'accroissement des dépenses sociales et pour les séjours en institutions (EMS notamment)

3. Principaux résultats de la consultation

Isabelle Chassot

Vice-Présidente du Conseil d'Etat

Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport

3. Principaux résultats de la consultation

3.1. Informations statistiques

Consultation : du 15 mai à fin juin 2013

110 réponses reçues (état au 05.07.2013)

- > organes officiellement consultés : 20
- > Directions et services de l'Etat : 9
- > communes : 56
- > associations et groupements d'intérêt : 25

Prises de position individuelles des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat

- > environ 1000 prises de position sur un total de 18'000 collaborateurs (~ 10'000 équivalents plein temps)
- > reprise d'une lettre type
- > opposition aux mesures prévues en matière de personnel
- > contribution de solidarité comme éventuelle alternative

3. Principaux résultats de la consultation

3.2. Appréciation générale des partis politiques (1)

Appréciation générale positive, sous réserve de certaines adaptations :

- > PDC
- > PLR
- > UDC
- > Parti vert'libéral
- > PBD
- > Union patronale, Chambre de commerce et d'industrie

Appréciation générale négative :

- > PS
- > PCS
- > Les Verts
- > FEDE, SSP, Syna plus particulièrement pour les mesures touchant au personnel

3. Principaux résultats de la consultation

3.2. Appréciation générale de l'ACF et de la Fede (2)

- > la Fédération des Associations du Personnel du Service public du canton de Fribourg (Fede) formule les principales observations suivantes :
 - > il est indispensable de disposer d'une vue d'ensemble, y compris pour l'enseignement
 - > prête à discuter, pour 2014, pour autant que les mesures soient négociées, de nature conjoncturelle, avec une clause de remboursement et que l'impact sur les bas revenus soit atténué
- > le comité de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) signale qu'il n'est pas convaincu par le projet en l'état. Il craint des « effets collatéraux ». Il demande des garanties complémentaires au Conseil d'Etat. Il ne s'oppose cependant pas au programme dans son ensemble
- > les autres répondants ne s'expriment le plus souvent pas sur le projet dans sa globalité. Ils formulent des réserves ou des oppositions sur des mesures spécifiques les touchant directement ou indirectement

3. Principaux résultats de la consultation

3.3. Appréciations par mesure

Rappel :

- > 191 MSE retenues par le Conseil d'Etat
- > 131 MSE applicables en 2014, 60 MSE nécessitant des études complémentaires

Consultation:

- > 137 MSE présentées dans le rapport de consultation (mesures les plus importantes et pour lesquelles une estimation des incidences financières est disponible)
- > 76 MSE ne font pas l'objet de remarques
- > 61 MSE ont fait l'objet de réserves, voire d'oppositions, par au moins un répondant.
- > De nombreuses mesures sont contestées uniquement par les associations et groupes d'intérêt qui seraient directement ou indirectement touchés

3. Principaux résultats de la consultation

3.4. Alternatives et nouvelles mesures

- une trentaine de propositions concrètes ont été formulées dans le cadre de la consultation, en guise de nouvelles mesures à étudier ou d'alternatives à une mesure refusée
- les propositions portent avant tout sur les revenus (augmenter les impôts ou les taxes, renoncer aux exonérations fiscales, examen d'un impôt sur les successions en ligne directe) et sur le rôle de l'Etat dans certains domaines (normes et exigences, service dentaire, bureau de l'égalité, dépenses routières, promotion économique)
- dans le domaine du personnel, il est notamment proposé de prélever une contribution de solidarité proportionnelle au salaire

4. Les décisions du Conseil d'Etat à la suite de la consultation

4.1. Principes retenus : **M. le Directeur des finances**

4.2. Principaux changements concernant le personnel : **M. le Directeur des finances**

4.3. Principaux changements concernant les communes : institutions, de l'agriculture et des forêts **Mme la Directrice des**

4. Les décisions du Conseil d'Etat à la suite de la consultation

4.1. Principes retenus

- la nécessité du programme est confirmée par les premiers résultats du budget 2014
- les objectifs financiers globaux du programme doivent être atteints
- la marge de manœuvre est étroite
- certaines mesures touchant le personnel et les relations avec les communes sont à réexaminer
- la symétrie dans les efforts demandés doit être conservée
- des recettes supplémentaires sont indispensables
- la réduction des charges, en particulier répétitives, doit rester prioritaire

4. Les décisions du Conseil d'Etat à la suite de la consultation

4.2. Les principaux changements concernant le personnel

Mesures touchant le personnel

Mesures mises en consultation	Mesures proposées	Commentaires
> réduction des traitements de 0,9 % de 2014 à 2016	> introduction d'une contribution de solidarité de 1,5 % après déduction de 39'000 francs sur le traitement de base	> introduction d'une progressivité dans l'effort demandé au personnel
	> contribution de solidarité de 1,5 % diminuée à : 2014 : 1,3 % 2015 et 2016 : 1 %	> diminution progressive de l'effort demandé au personnel
> augmenter le nombre de paliers à 30	> renoncement pour l'heure à cette mesure	A discuter en 2015 / 2016
> réduction de la valeur du palier annuel de 100 % en 2014 et de 50 % en 2015 et 2016	> pas de réduction de la valeur du palier annuel	A l'exception de l'année 2014, le droit au palier entier est rétabli mais avec un décalage dans son octroi
	> octroi de l'augmentation annuelle (palier) dès le 1 ^{er} juillet 2015 et 2016 et non dès le 1 ^{er} janvier	

4. Les décisions du Conseil d'Etat à la suite de la consultation

Incidences des adaptations touchant le personnel acceptées par le Conseil d'Etat, en mios de francs

	2014	2015	2016	Total
Contribution de solidarité de 1,3 et 1 % (au lieu de 1,5 %)				
> incidences pour l'Etat	1,8	4,7	4,7	11,2
> incidences pour les communes	<u>0,4</u>	<u>1,1</u>	<u>1,1</u>	<u>2,6</u>
> incidences totales	2,2	5,8	5,8	13,8
Adaptation de la mesure relative aux paliers				
> incidences pour l'Etat	-	-	5,4	5,4
> incidences pour les communes	-	-	<u>1,6</u>	<u>1,6</u>
> incidences totales	-	-	7,0	7,0
Total des améliorations	2,2	5,8	12,8	20,8
Diminution de l'effort demandé au personnel : - 18,5 %				

4. Les décisions du Conseil d'Etat à la suite de la consultation

DIAF

4.3. Les principaux changements concernant les communes (1)

Les réticences des communes	Les réponses du Conseil d'Etat
<ul style="list-style-type: none">> doutes sur le bilan financier et nécessité d'un bilan financier à posteriori	<ul style="list-style-type: none">> vérification du bilan en collaboration avec les communes> bilans intermédiaires en 2015 et 2016 et évaluation globale en 2017 (base légale complétée)> compensation financière admise en cas de bilan financier négatif (introduction d'une disposition légale)> adaptation éventuelle de la part communale à l'impôt sur les véhicules
<ul style="list-style-type: none">> inégalité de traitement entre communes en particulier dans le domaine des transports publics	<ul style="list-style-type: none">> la contribution des communes pour l'exploitation des lignes mandatées par l'Agglomération de Fribourg et par Mobul est abaissée de 45 % à 42,5 %
<ul style="list-style-type: none">> analyser et revoir à la baisse les normes, exigences et standards imposés aux communes	<ul style="list-style-type: none">> le Conseil d'Etat est d'accord de mettre en place un groupe de travail traitant de cette question

Compensation complémentaire

Le Conseil d'Etat renonce à plafonner le montant alloué aux communes en lien avec la péréquation des besoins (abandon de cette mesure)

4. Les décisions du Conseil d'Etat à la suite de la consultation

DIAF

4.3. Les principaux changements concernant les communes (2)

- le bilan financier reste positif pour les communes
- les effets des concessions faites au personnel sont compensés
- la mesure relative à l'abaissement de la contribution communale pour les transports publics dans les agglomérations allège la charge des communes de 1,9 million de francs
- l'abandon du plafonnement de la péréquation des besoins soulage les finances communales de 2 millions de francs sur la période 2014 à 2016

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies proposé par le Conseil d'Etat

Georges Godel

Directeur des finances

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.1. Incidences financières du programme

Incidences totales pour l'Etat (en mios de francs)

Thème	2014	2015	2016	Projet CE	Projet mis en consultation	Ecart
Revenus	31.0	33.7	36.1	100.8	100.8	-
Personnel	34.3	55.9	80.1	170.3	186.8	- 16.5
<i>dont nouveaux postes et correction de l'indexation</i>	<i>11.7</i>	<i>30.9</i>	<i>55.1</i>	<i>97.7</i>	<i>97.7</i>	-
<i>dont effets sur la masse salariale</i>	<i>22.6</i>	<i>25.0</i>	<i>25.0</i>	<i>72.6</i>	<i>89.1</i>	-
Subventionnement	30.2	32.2	32.6	95.0	98.6	- 3.6
Projet et réforme	5.8	5.6	7.1	18.5	18.5	-
Autres revenus	10.5	10.5	10.0	31.0	31.0	-
Total	111.8	137.9	165.9	415.6	435.7	- 20.1

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.1. Incidences financières du programme pour l'Etat

Constats

- > les objectifs fixés par le Conseil d'Etat sont respectés
- > les adaptations apportées représentent 20,1 millions de francs, soit le 4,6 % du programme
- > priorité confirmée à la diminution des charges
- > effort sur les revenus : 32 % de l'effort (plus important que l'objectif)
- > quasi tous les domaines de subventionnement sont touchés
- > les mesures ont globalement un effet favorable pour les communes
- > avec ces mesures, le budget 2014 respecte la règle de l'équilibre

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.2. Travaux législatifs

- 18 mesures nécessitant une modification légale
- 14 bases légales touchées
- adaptation ou modification d'environ 30 ordonnances
- mesures relevant de la compétence du Conseil d'Etat : 46 % des incidences financières du paquet
- mesures relevant de la compétence du Grand Conseil : 54 % des incidences financières du paquet

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.3. Principales mesures portant sur les revenus (en mios de francs)

	Incidences financières pour l'Etat		
	2014	2015	2016
De la compétence du Conseil d'Etat			
Actualisation de 10% des valeurs locatives	5.1	5.1	5.1
Développement de l'investigation fiscale et création d'une entité de gestion des actes de défaut de biens	1.9	2.0	2.0
Gel de la déduction fiscale assurance maladie	1.5	1.5	1.5
Adaptation des écolages au secondaire 2 et au Conservatoire	0.7	0.7	0.7
Adaptation de l'impôt sur les chiens (de 70 à 100 frs)	0.5	0.5	0.5

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.3. Principales mesures portant sur les revenus (en mios de francs)

	Incidences financières pour l'Etat		
	2014	2015	2016
De la compétence du Grand Conseil			
Mesures proposées en octobre 2014			
Abaissement de 30 à 20 % de la part de l'impôt sur les véhicules rétrocédée aux communes	9.9	9.9	9.9
Augmentation de l'impôt sur les véhicules (10 %)	6.3	6.3	6.3
Commerce des boissons alcooliques : augmentation de la taxe	0.8	0.8	0.8
Droits de mutations : calcul des droits sur le prix final total	0.6	0.6	0.6
Mesures à l'examen pour 2015 et années suivantes			
Exploitation des matériaux (introduction d'une taxe au m ³)		2.0	4.0

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.4. Mesures relatives au personnel

Action sur les nouveaux postes

Administration centrale → max. 7 nouveaux postes par année (2014 et 2015)

Secteurs subventionnés → stricte limitation des nouveaux postes

Enseignement → groupe de travail (propositions d'ici fin octobre)

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.4. Mesures relatives au personnel

Action sur la masse salariale

> Echelle des traitements

- pas d'indexation jusqu'à concurrence d'un indice de 112 points (renchérissement actuel: 109.6)
- application d'une contribution de solidarité sur les traitements de base dépassant 39'000 francs
2014 : 1,3 % 2015 : 1 % 2016 : 1 %

> Paliers

- 2014 ⇒ pas d'octroi
- 2015 et 2016 ⇒ palier entier mais à partir du mois de juillet

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.4. Mesures relatives au personnel

Incidence financière en mios pour l'Etat des mesures touchant le personnel

	2014 à 2016
> Limitation des nouveaux postes	23.5
> Pas d'indexation avant que l'indice atteigne 112 points (correction des hypothèses d'indexation retenues au plan financier)	74.2
> Pas de paliers en 2014 et octroi du palier dès juillet 2015/2016	41.4
> Contribution de solidarité	<u>31.1</u>
Total	170.2

La seule mesure qui entraîne une réduction des traitements est la contribution de solidarité.

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.5. Mesures relatives au subventionnement

5.5.1 Principales mesures de la compétence du Conseil d'Etat (1/2) (en mios de francs)

Description de la mesure	Incidences pour l'Etat		
	2014	2015	2016
Santé et social			
Abaissement de la part cantonale aux prestations des hôpitaux	8.3	8.3	8.3
Adaptation des modalités d'octroi des réductions de primes d'assurance maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale matérielle (principalement par un transfert sur l'aide matérielle)	5.7	5.7	5.7
Plafonnement du prix de pension et limitation de la croissance du nombre de nouveaux lits EMS	1.7	2.6	2.6
Diminution de l'évolution des crédits retenus pour les PC AVS/AI	0.8	1.2	1.1
Adaptation du nombre de journées de travail pris en considération pour le personnel de soins et d'accompagnement	0.3	0.6	0.7

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.5. Mesures relatives au subventionnement

5.5.1. Principales mesures de la compétence du Conseil d'Etat (1/2) (en mios de francs)

Description de la mesure	Incidences pour l'Etat		
	2014	2015	2016
Formation			
Révision des coûts et des dotations des Ecoles Spécialisées		M a n d a t	
Réduction des forfaits pour les constructions scolaires	0.5	0.5	0.5
Agriculture et sylviculture			
Réduction des forfaits et taux de subventions pour les améliorations foncières	0.5	0.5	0.5
Abaissement du budget alloué dans le domaine de la forêt	0.3	0.3	0.3
Economie et énergie			
Réduction du versement au Fonds de l'énergie	1.0	1.0	1.0

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.5. Mesures relatives au subventionnement

5.5.2. Mesures de la compétence du Grand Conseil (en mios de francs)

Description de la mesure	Incidences pour l'Etat		
	2014	2015	2016
Augmentation de la participation des communes au financement des transports publics	2.8	3.1	3.2
Adaptation de la prime de référence pour les réductions de primes de l'assurance-maladie	3.1	3.2	3.3
Abaissement de la participation de l'Etat à l'aide et aux soins à domicile	1.1	1.2	1.2

5. Le programme de mesures structurelles et d'économies

5.6. Réformes et mesures organisationnelles

Impact financier à court terme (en mios de francs)

Description de la mesure	Incidences pour l'Etat			
	2014	2015	2016	2014-2016
E-gouvernance et informatisation	1.1	1.2	1.2	3.5
Amélioration continue de l'organisation	1.1	1.1	1.2	3.4
Abandon ou rééchelonnement de projets et autres mesures	1.1	1.2	1.6	3.9
Enveloppe financière de l'Université	2.4	2.2	3.1	7.7
TOTAL	5.7	5.7	7.1	18.5

6. Incidences financières sur les communes

Marie Garnier

Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts

6. Incidences financières sur les communes

6.1. Un bilan financier favorable aux communes (en mios de francs)

Thème	2014	2015	2016	TOTAL
Revenus	1.8	2.1	2.3	6.2
Personnel	8.1	13.4	19.8	41.4
Subventionnement	-6.3	-5.5	-5.8	-17.6
Projet et réforme	-	0.1	0.2	0.3
Total	3.6	10.1	16.5	30.2

Un bilan financier favorable de l'ordre de 10 millions de francs en moyenne annuelle

6. Incidences financières sur les communes

6.2. Les principales mesures qui chargent les communes (en mios de francs)

Description de la mesure	Compétence décisionnelle	Incidences		
		2014	2015	2016
Diminution de 30 à 20 % de la part communale à l'impôt sur les véhicules	GC	+ 9.9	+ 9.9	+ 9.9
Modification de la prise en charge des subventions de primes d'assurance maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale (taux plafonné à 72 %)	CE	+ 4.0	+ 4.0	+ 4.0
Augmentation de 2.5 points de la participation des communes au financement des transports publics	GC	+ 2.8	+ 3.1	+ 3.2
Abaissement de 5 points de la participation de l'Etat à l'aide et aux soins à domicile	GC	+ 1.1	+ 1.2	+ 1.2
TOTAL des principales « charges » nouvelles pour les communes		+ 17.8	+ 18.2	+ 18.3

6. Incidences financières sur les communes

6.3. Les principales mesures qui profitent aux communes (en mios de francs)

¹⁾ y compris effet sur la contribution immobilière

Description de la mesure	Compétence décisionnelle	Incidences		
		2014	2015	2016
Recettes supplémentaires				
Actualisation des valeurs locatives (+ 10%)	CE	5.0 ¹⁾	5.0 ¹⁾	5.0 ¹⁾
Augmentation de 10% de l'impôt sur les véhicules	GC	2.7	2.7	2.7
Création d'une entité de gestion des actes de défaut de biens et renforcement de l'investigation fiscale	CE	1.9	1.9	1.9
Gel de certaines déductions fiscales	CE	1.2	1.2	1.2
Modification de la loi sur les droits et mutations et les droits sur les gages immobiliers (calcul des droits sur le prix final)	GC	0.4	0.4	0.4
TOTAL des principales recettes supplémentaires		11.2	11.2	11.2

6. Incidences financières sur les communes

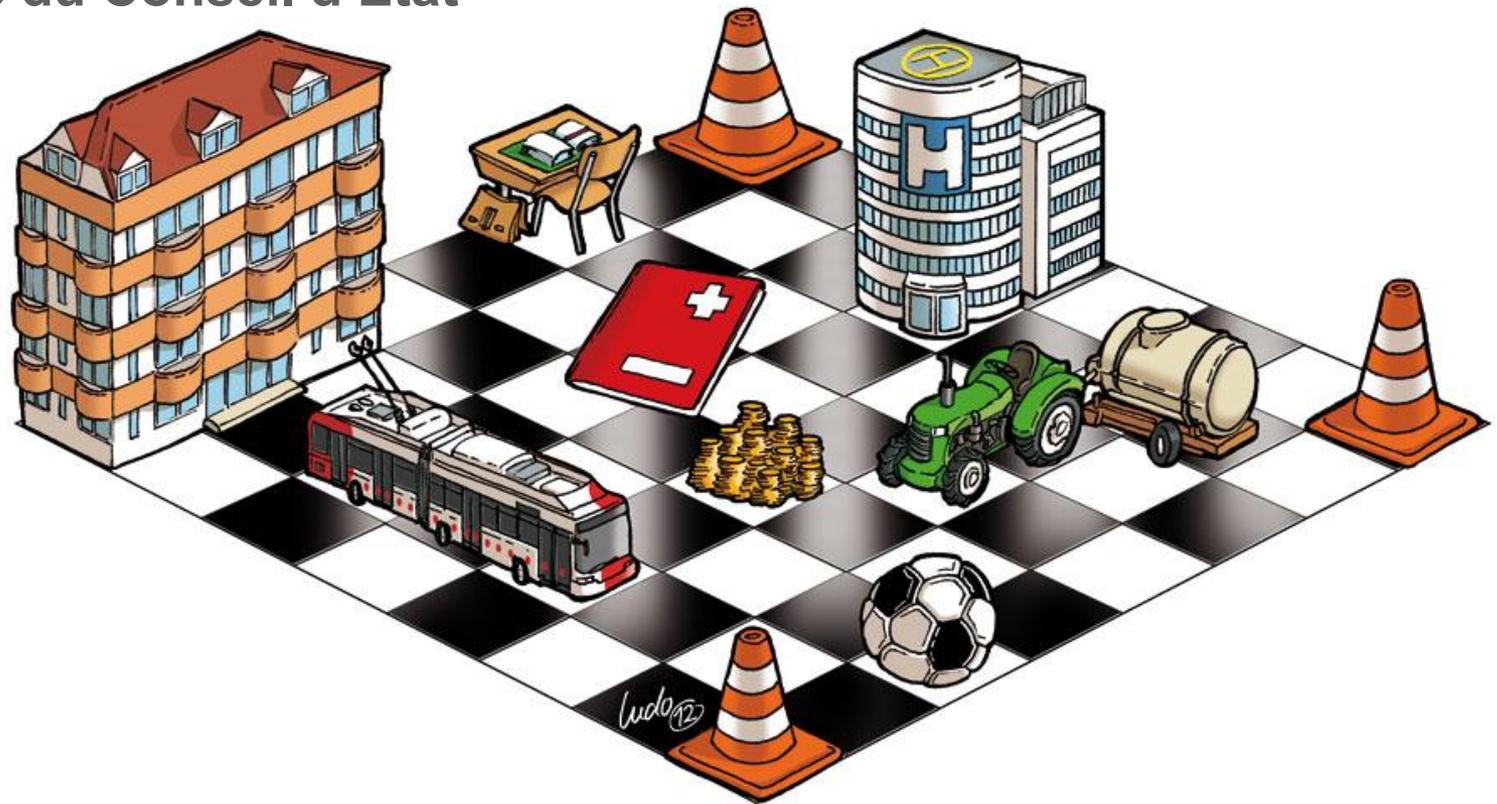
6.3. Les principales mesures qui profitent aux communes (en mios de francs)

Description de la mesure	Compétence décisionnelle	Incidences		
		2014	2015	2016
Diminution de charges				
Mesures touchant les traitements du personnel (préscolaire, primaire, CO, secteurs subventionnés)	CE / GC	8.1	13.4	19.8
EMS : plafonnement des prix de pensions et diminution nouveaux lits	CE	1.6	2.2	2.1
TOTAL des principales diminution de charges		9.7	15.6	21.9
TOTAL des principales améliorations pour les communes		20.9	26.8	33.1

7/8. Conclusion et questions

—
Anne-Claude Demierre,

Présidente du Conseil d'Etat



7. Conclusion

- l'objectif prioritaire du programme de mesures est de garantir la durabilité et la stabilité des prestations de l'Etat
- le Conseil d'Etat se doit d'anticiper la détérioration des perspectives financières
- il doit aussi veiller à préserver la capacité d'investissements de l'Etat
- les mesures proposées respectent le principe de la symétrie des sacrifices
- le Conseil d'Etat se félicite de l'accord finalement trouvé avec les représentants du personnel et des communes
- le paquet soumis au Grand Conseil est le fruit d'un consensus
- il forme un tout qui permet la présentation d'un budget 2014 équilibré
- le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à soutenir toutes les mesures proposées

8. Questions

Merci de votre attention